ANSD
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

République du Sénégal
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

MINISTERE DE L'ECONOMIE , DES FINANCES et DU PLAN

N° d'enregistrement:
#06910713105

Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

ECOLE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

(ENSAE)

Diplôme d'Ingénieur Statisticien Economiste

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan

Vu la loi n° 2012-03 modifiant et complétant la loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques,

Vu le décret n° 2005-436 du 23 mai 2005 relatif à l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal,

Vu le décret n° 2011-1059 du 29 juillet 2011 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE),

Vu la moyenne générale obtenue par l'élève au cours de sa scolarité dans l'unité de formation des Ingénieurs Statisticiens Economistes,

Confère à **Monsieur Nonvikan Karl-Augustt ALAHASSA**

né le **23/07/1991 à Porto-Novo (BÉNIN)**

le **DIPLÔME D'INGENIEUR STATISTICIEN ECONOMISTE** au titre de l'année académique 2015-2016 pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les lois, décrets et règlements.

Avec la mention : **Bien**

Le Directeur de l'ENSAE

Le Directeur ENSAE - DAKAR

Bocar TOURE

L'impétrant

Fait à Dakar, **le 18 août 2016**

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan

Le Ministre de l'Economie des Finances et du Plan
Amadou BA

Amadou BA